

**PROCÈS-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Février 2023**

Date de la convocation : 2 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 14, présents : 10

Présents : Mmes et MM.: Pascal BELLES, Mariette COMBES, Alain DANTONI, Sylvie FANTI, Céline GIL, Guy GRANIER, Jacques Hernandez, Aline JALABERT, Christiane NAVARD. Renée Raynal

Absents 3: Roland BASCOUL, Thierry GAUMET, Hélène PETERGAC,

Absent ayant donné pouvoir : 1 , Alain Bernard

Melle Sylvie FANTI : est présente à partir du dossier délibérations 2023 05, 2023 06 ,2023 07 :

Rénovation énergétique des bâtiments.

Président de séance : Mariette Combes, Maire

Secrétaire de séance : Christiane Navard

Le quorum est atteint Madame le maire ouvre la séance.

L' Ordre du jour est le suivant

-Compte-rendu des travaux

-Aménagement global espace Ste barbe : création d'un bâtiment communal : demandes de subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental

-Rénovation énergétique de bâtiments communaux : demandes de subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental, et Conseil Régional

-Instauration d'un tarif journalier forfaitaire pour enlèvement sur le domaine communal suite à un établissement d'un PV de constatation.

- Motion de soutien à la bouvine et aux traditions locales.

-Questions diverses

1 Compte-rendu des Travaux - mois de janvier

Rapport Alain Dantoni

Entretien espaces verts, débroussaillage des sites :

Bescaume, Saint Joseph, l'église

Nettoyage des rues du village

Opération de déneigement et salage des voies

Débroussaillage : prévention des zones exposées au feu

Autres travaux en cours

Passage commande pour l'élagage des cèdres (Grand champ),et des platanes

Demande de devis pour établissement aux WC Sainte Barbe d'un accès PMR

Aménagement global espace Ste barbe : création d'un bâtiment communal pour restitution aux associations d'un ancien boulodrome : demandes de subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental

2 délibérations concernant le dossier

Délibération 2023-03

Madame le maire renouvelle la présentation du projet de création d'un bâtiment communal de 100m² pour le rangement du camion, du matériel de voirie ainsi que d'une mezzanine permettant le stockage du matériel associatif. Le permis de construire a été obtenu en date du 2 novembre 2022.

Le montant prévisionnel des travaux est de 101 187,90€ HT et est éligible à l'obtention d'une subvention au titre de la DETR/DSIL : de 55% soit 55 653,35€ sollicités ainsi qu'une subvention auprès du conseil départemental de 25% soit 25 296.98€

Le Conseil **APPROUVE** à l'unanimité des 9 présents

le dossier de demande de subvention de 55% au titre de la DETR/DSIL 2023 pour un montant de 55 653,35€ approuve le plan de financement proposé.

Délibération 2023-04

Le Conseil **APPROUVE** à l'unanimité des 9 présents :

Le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental 2023 de 25% du montant total des travaux soit 25 296,98€ concernant la création d'un bâtiment communal et la restitution aux associations de l'ancien boulodrome

APPROUVE le plan de financement sollicité.

3 Rénovation énergétique de bâtiments communaux : demandes de subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental, et Conseil Régional

La rénovation énergétique des bâtiments communaux, s'inscrit dans le cadre de l'impulsion des actions à mener du Pays haut Languedoc et Vignobles et sous l'égide du plan de rénovation du Ministère de la transition Ecologique et Cohésion des Territoires -CRTE .

Le projet communal porte sur le bâtiment patrimonial : la mairie encadrée des 2 côtés par le groupe scolaire et 9 logements locatifs communaux ainsi que les combles du gîte communal.

Le montant prévisionnel est de **89 595,72 € HT**

3 délibérations concernent le dossier.

Délibération 2023 05

Le Conseil APPROUVE à l'unanimité des 10 conseillers présents

la demande de subvention de 50% au titre de la DETR/DSIL/Fonds vert 2023 de 44 797,86€, approuve le plan de financement proposé

Délibération 2023 06

Le Conseil APPROUVE à l'unanimité des 10 conseillers présents

l'obtention d'une subvention de 15% auprès du Conseil Régional 2023 au titre du Pacte vert soit 13 439,35€, le conseil **APPROUVE** le plan de financement proposé.

Délibération 2023 07

Le Conseil APPROUVE à l'unanimité des 10 présents

La demande de subvention auprès du Conseil Départemental 2023 de 15% soit 13 439,35€ pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux, APPROUVE le plan de financement proposé

4-Instauration d'un tarif journalier forfaitaire pour enlèvement sur le domaine communal suite à un établissement d'un PV de constatation.

Vu l'article R633-6 du Code Pénal, considérant les divers constats au fil du temps d'occupation du domaine public, vu l'agrément de la direction des finances Publiques, Mme le maire propose de mettre en place un tarif d'enlèvement des produits à évacuer selon les tarifs suivants :

Coût du camion benne avec chauffeur 100€ la demi-journée

coût d'un ouvrier supplémentaire par demi-journée : 64€

Ce tarif sera applicable dès qu'un PV de constatation sera établi par Mme le Maire au titre de son pouvoir de police et sera joint au titre de recette exécutoire émis à l'encontre du contrevenant.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité,

la mise en place de ce tarif et ses modalités d'application.

Motion de soutien à la bouvine et aux traditions locales.

Vu la tribune publiée le 7 janvier 2023 dans le journal "Le Monde", tribune émanant de cinquante personnalités politiques et des associations animalistes visant à réformer la bouvine sur l'ensemble du territoire national.

CONSIDERANT que des élus issus des partis « Parti animaliste », des collectifs issus des mouvements anti spécistes et d'autres groupes minoritaires tendent à remettre en cause de nombreuses activités culturelles constitutives de l'identité de notre territoire,

CONSIDERANT qu'en Camargue et en Petite Camargue, on célèbre le taureau au point qu'à la fin de leur vie, les plus grands cocardières sont statufiés,

CONSIDERANT que de nombreux ronds-points aux entrées de nos villages du Languedoc et de Provence sont ornés de taureaux statufiés pour mettre l'animal à l'honneur et rappeler la force et la puissance absolue de tout un territoire,

CONSIDERANT la fragilisation potentielle de filières économiques importantes de notre territoire (tourisme et activités de traditions taurines publiques et privées notamment),

CONSIDERANT que notre territoire, sa culture, ses traditions ne reposent que sur un équilibre fragile, mais indispensable, qui perdure grâce à la volonté de l'homme, la fierté du taureau et la bravoure du cheval,

CONSIDERANT qu'avec le travail des éleveurs manadières garants de la sécurité sanitaire des animaux et de leur bien-être,

CONSIDERANT que la relation entre l'homme, le cheval et le taureau est essentielle pour l'économie de

notre territoire et que sans les taureaux, le paysage camarguais se trouverait totalement bouleversé,
CONSIDERANT que plusieurs millions d'euros sont générés par l'activité taurine et que ces retombées restent presque en totalité sur le territoire,
CONSIDERANT que de nombreuses collectivités soutiennent financièrement la bouvine au travers de leurs actions culturelles, sportives et financières avec de nombreuses associations,
CONSIDERANT qu'au travers des fêtes de village, ces traditions contribuent au maintien des liens tissés par des femmes et des hommes depuis des générations,
CONSIDERANT qu'au moment où l'on s'interroge sur l'individualisme galopant, ce rôle essentiel dans le maillage social doit être une priorité,
CONSIDERANT que plusieurs personnalités politiques et associatives (maires, parlementaires, présidents d'intercommunalité, Conseillers départementaux, Conseillers régionaux, d'associations spécialisées...)
soutiennent la culture bouvine et appellent à manifester à Montpellier le 11 février 2023,
Madame le Maire propose au Conseil municipal
- D'APPROUVER la présente motion en faveur de la bouvine, des traditions taurines et de la ruralité,
- D'APPROUVER la poursuite de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel relatif à la course camarguaise,
- DE COMMUNIQUER à Mesdames et Messieurs les parlementaires du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, la présente m

APPOUVE à l'unanimité par le Conseil

Questions diverses

Informations

- Réunion de La commission des finances ainsi que de la commission des Travaux à prévoir avant le Conseil municipal prochain du 23 Mars (observation du compte administratif 2022 à l'ordre du jour)
- Les travaux de sécurisation du Bescaume devraient selon l'entreprise se dérouler du 13 au 17 mars.
- Nouvelle demande d'un camion pizza de stationner sur la place du village le mercredi ou samedi ou dimanche : à étudier

Fin de la séance à 20 heures

Prochain conseil le 23 mars 18heures

Christiane NAVARD

Le secrétaire



Mariette COMBES

Le Maire

